



Délibération n°251219_23

Séance du Conseil d'administration du 19 décembre 2025

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents : 17

Membres représentés : 7

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Approbation de l'affectation du résultat 2024 de la Fondation

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104 ;

Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 modifié relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

Vu la décision du conseil de gestion de la Fondation UTBM statuant électroniquement qui a approuvé à l'unanimité des membres votants le compte financier 2024 de la Fondation UTBM et l'ensemble de ses éléments.

Considérant qu'il a été constaté que le résultat 2024 de la Fondation 7411,33 € n'a pas fait l'objet d'une affectation lors du vote du compte financier 2024. Il est donc proposé au CA de bien vouloir affecter ce résultat au compte 110 report à nouveau (principe arrêté avec madame la Commissaire aux comptes) afin de régulariser cet oubli.

Le Conseil d'administration

DECIDE

D'affecter le résultat 2024 de la Fondation d'un montant de 7411.33 euros (compte 110 Report à nouveau).



utbm

université de technologie
Belfort-Montbéliard

Abstention(s) : 2

Votants : 24

Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,

Le Directeur
Ghislain MONTAVON